

Image not found or type unknown



Le mariage avec une femme italienne

Par **youssef45**, le **31/08/2012 à 23:48**

Bonjour, je suis en France depuis un peu de temps comme travailleur saisonnier, j'ai fait la connaissance d'une femme italienne. Est-ce que j'ai le droit de me marier avec elle en France en sachant que j'ai un titre de séjour de travailleur saisonnier. Merci d'avance de votre réponse.

Par **trichat**, le **03/09/2012 à 20:49**

Bonjour, Si la femme que vous voulez épouser est italienne, il faut que le mariage se déroule en Italie ou dans votre pays. Ça ne vous paraît pas logique? Cordialement.